

L'ÉGALITÉ PROFESSIONNELLE AU CEA

Chiffres clés
2023

L'égalité professionnelle est un droit et la diversité résultant de la mixité est un facteur d'enrichissement collectif, de cohésion et de performance. Le CEA, à travers son accord égalité professionnelle renouvelé le 18/12/2020, continue d'agir en faveur de la mixité.

Les grands axes de l'accord

Favoriser la mixité dans les métiers du CEA

Appliquer le principe d'égalité de rémunération et d'évolution professionnelle

Favoriser et promouvoir la conciliation entre vie professionnelle et vie privée

Représentation au sein des effectifs

Effectif total*

21 763 salariés



* tous les salariés liés au CEA par un contrat de travail au 31/12 de l'année considérée

Catégories professionnelles*



Le nombre de femmes au CEA augmente de façon constante dans les catégories professionnelles les plus masculinisées. De nombreux efforts restent à fournir en faveur de la mixité, passant notamment par le recrutement.

* % de femmes par catégorie professionnelle

Recrutements

1143 CDI



685 contrats d'états*



476 doctorants



* contrats d'apprentissage et de professionnalisation

Rémunération & évolution professionnelle

Filière managériale



1416 managers

11,9% de l'effectif féminin
12,4% de l'effectif masculin

L'évolution vers la filière hiérarchique concerne une part équivalente de femmes et d'hommes.

Écarts de salaire*



en faveur des hommes pour les Ingénieurs-chercheurs et cadres

en faveur des femmes pour les salariés non cadres

En France, l'écart de rémunération est de 15% en faveur des hommes pour un temps de travail identique.

* calculé sur le salaire permanent (hors éléments variables)

Promotions cadre



55 promotions cadre*

* passages salariés non cadres vers Ingénieurs-chercheurs/cadres sur diplôme ou au mérite

Plus de 70% des promotions cadre sont des promotions au mérite tant pour les femmes que pour les hommes.

Conciliation vie professionnelle / vie privée

Temps partiel

478 hommes à temps partiel

1314 femmes à temps partiel



22,5% de l'effectif féminin
4,3% de l'effectif masculin

Congés enfant malade

1 000 femmes

ont pris en moyenne 2,5 jours

1 340 hommes

ont pris en moyenne 2,2 jours

Le nombre d'hommes à temps partiel, prenant un congé enfant malade ou bénéficiant d'un congé paternité a augmenté ces dernières années. Il met en évidence un changement de mentalité au CEA mais il reste encore de chemin à parcourir pour arriver à une égalité en ce domaine.

787 salariés

ont bénéficié d'un congé de paternité ou d'accueil de l'enfant

